

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2033 - 20 juillet 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5 €

Sarkozy et Fillon à l'œuvre

**Des cadeaux
aux riches
et une loi
antigrève**

p. 2 et 3

Transfuges du Parti Socialiste

**Gauche et droite ne sont pas identiques,
mais elles sont interchangeables**



p. 3

Leur société

- Vélos en libre-service à Paris
- Bidonvilles parisiens

P5

- Hôpital public en danger
- L'impôt plancher
- Maître J. Lang...

P8

- Mme Devedjian mérite une médaille

Tribune

P4

- Nous faire travailler plus pour licencier plus ? Non merci !

Dans le monde

P6 et 7

- Pologne : le problème des salaires
- Fiat Pologne
- Congo (ex-Zaïre)
- États-Unis : condamnation à mort ?
- Déréglementation de l'électricité
- Allemagne : incidents dans des centrales nucléaires

Il y a 65 ans

P8

- La rafle du Vel d'Hiv

Dans les entreprises

P9

- PSA Mulhouse, encore un suicide au travail
- La Poste, Joué-lès-Tours

P10

- Airbus Toulouse
- ONET Grenoble
- CHU Nancy

P11

- SFR Toulouse
- LCL Tours
- STMicroelectronics

Été 2007

P12

- Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Sarkozy : la rupture ? Non, la continuité

Avec une quasi-unanimité, les grands moyens d'information ont présenté le 14 juillet de Sarkozy comme une rupture complète sur ceux de ses prédécesseurs. Évidemment, il y avait en tête du défilé les drapeaux et des contingents des vingt-sept pays de l'Union européenne. Mais, en dehors du refus de toute grâce présidentielle, geste destiné à son électorat le plus réactionnaire, et du fait que cette année les petits-fours de la garden-party étaient, paraît-il, représentatifs aussi de la gastronomie de tous les pays de l'Union européenne, il était bien difficile de voir une « rupture » dans le grand raout élyséen.

Sarkozy a fait toute sa campagne électorale sur le thème de la « rupture ». Mais les premières lois qu'il a fait voter confirment que toute sa politique est au contraire dans la continuité de celle menée par ses prédécesseurs, avec de nouveaux cadeaux pour les plus riches.

Le plus significatif est l'adoption du « bouclier fiscal », qui limite à 50 % (au lieu de 60 % précédemment) le montant total des impôts sur les revenus susceptibles d'être payés par les plus riches. Selon le rapporteur du budget, moins de 250 000 contribuables seraient les bénéficiaires de cette décision.

La quasi-suppression des droits de succession s'adresse elle aussi aux couches les plus favorisées car, même si cer-

taines familles des milieux populaires propriétaires de leur logement ou d'un petit pavillon payaient des droits de succession entre époux, ou entre parents et enfants, cela va surtout profiter aux plus fortunés.

C'est à la même clientèle de riches que s'adresse la possibilité de déduire de leur impôt sur la fortune 75 % des investissements faits dans une PME.

La seule mesure que Sarkozy ose présenter comme un avantage pour les salariés est le fait que le montant des heures supplémentaires effectuées par un salarié ne sera pas soumis à l'impôt sur le revenu. Cela se présente comme l'application du « travailler plus pour gagner plus » dont Sarkozy a fait un de ses slogans.

En fait, ce sera surtout un avantage pour les patrons, qui se voient du même coup offrir un allègement des cotisations sociales dues au titre de ces heures. Car, pour les salariés, outre que ce ne sont évidemment pas eux qui choisissent ou pas d'effectuer des heures supplémentaires, que deviendront ces heures, exonérées de tout ou partie des

cotisations sociales, pour le calcul de leurs droits en cas d'arrêt maladie ou surtout pour leur retraite ? La loi ne le dit pas. Et les travailleurs qui y auraient un intérêt dans l'immédiat risquent de le payer dans l'avenir.

Loin d'être un encouragement à créer des emplois, cette loi ne peut au contraire qu'inciter les patrons à faire effectuer le même travail par moins de salariés.

Évidemment, ce « paquet fiscal », comme ils disent, a un coût. La ministre de l'Économie a reconnu que l'ensemble représenterait plus de 13 milliards d'euros, c'est-à-dire plus que le déficit de la Sécurité sociale. Mais face à cette amputation du budget de l'État, aucun ministre, aucun économiste ne parle de dépense « abyssale ». Cet adjectif est réservé aux dépenses de santé qui concernent la grande majorité

de la population. Il n'est pas de mise quand il s'agit d'arroser un peu plus les possédants.

Le gouvernement s'est engagé à reverser à la Sécurité sociale toutes ces diminutions de cotisations sociales. On pourrait le croire si, depuis des années, l'État n'oubliait pas de régler à la Sécurité sociale ce qu'il lui doit au titre de diverses exonérations de cotisations. Et quoi qu'il en soit, que la ponction soit supportée en partie par la Sécurité sociale ou soit faite dans le seul budget de l'État, cela signifie une nouvelle dégradation des services publics, dans le domaine de la santé comme dans les autres.

Le 14 juillet est une date marquante de l'histoire : celle d'un soulèvement populaire qui a obligé les privilégiés de l'époque à en rabattre un peu. Il faudra bien arriver à montrer à ceux



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

La gauche et la droite ne sont pas identiques mais sont interchangeableables

Après Jack Lang, à qui le tour ? À voir la succession de membres importants du Parti Socialiste qui ont répondu aux avances de Sarkozy, on peut se poser la question. Chacun de ces transfuges nous chante qu'il n'abandonne pas ses idées et ses engagements passés. Si on doit les croire, c'est que fondamentalement rien ne les différenciait vraiment de leurs concurrents de la droite, et que le port de l'étiquette de gauche dont ils se paraient jusqu'alors ne signifiait rien.

Du moins au sens qu'avait et qu'a encore ce qualificatif pour des millions de gens, pour lesquels être de gauche signifie être du côté des classes populaires, des exploités, mais pas dans le camp des nantis, des patrons, des exploités.

Entre les politiciens de gauche et ceux de droite, beaucoup pensaient qu'il existait une différence sensible, comme une frontière. Qu'elle soit franchie allégrement par certains, et non des moindres, laisse penser que cette gauche est en train de disparaître. Sur le plan électoral, c'est bien possible. La SFIO qui précédait le Parti Socialiste avait ainsi disparu jusqu'à ce que François Mitterrand, un homme qui, comme François Bayrou, venait de la droite, la rachète d'occasion et pas cher, pour, avec l'aide du Parti Communiste qui lui apporta son électorat, s'en servir de monture, et après des années, parvenir au pouvoir.

Mais, en fait, la gauche actuelle, celle des Lang, des Kouchner, des Strauss-Kahn, des Védrine, des Bockel, pour ne citer que ceux qui ont récemment troqué leur casaque pour celle de l'équipe Sarkozy, plus facilement encore qu'un footballeur change de club, l'a-t-on vue lorsqu'elle était au pouvoir combattre le capital pour aider les travailleurs lorsque ceux-ci ont eu à résister aux coups qu'on leur portait ? On peut d'ailleurs ajouter les François Hollande et, bien sûr, aussi Ségolène Royal qui dit main-

tenant que, personnellement, elle n'était pas pour le smic à 1 500 euros. On le voit aujourd'hui, Ségolène Royal aurait été élue que cela n'aurait rien modifié tant ces gens qui viennent du même milieu sont interchangeables.

Tout cela est vrai aussi bien pour ceux qui restent encore au bercail socialiste que pour ceux qui l'ont quitté pour la soupe de Sarkozy. Non seulement ils n'ont pas aidé la classe ouvrière, les classes populaires à résister à l'exploitation, non seulement ils n'ont pas contribué à améliorer leur sort mais, quand ils exerçaient le pouvoir, ils ont distribué eux aussi les mauvais coups et décidé de mesures ouvertement antiouvrières. Alors, à propos de ceux qui ces jours-ci ont révélé ouvertement que, sous les étiquettes, leurs identités politiques étaient indiscernables, on ne peut que dire : bon débarras !

Mais il serait faux de conclure que puisque ces politiciens qui se disaient de gauche se montrent tels qu'ils sont, il n'y aurait plus rien à faire contre Sarkozy et sa politique. Les idées de gauche, telles que les conçoivent les femmes et les hommes des milieux populaires pour qui elles sont synonymes de défense des intérêts des travailleurs, continuent à exister dans nombre d'entreprises, dans les villes, les quartiers. Elles vivent au travers des militants qui, chacun à leur niveau continuent à s'opposer à l'exploitation, à organiser cette opposition face à des patrons qui auraient tort de croire que tout leur est permis.

Les grèves, les mouvements de protestation n'ont en réalité jamais cessé, ni avant l'élection de Sarkozy ni après, même quand cela ne fait pas la Une des journaux.

Ils ne sont en effet pas du tout rares, ceux qui pensent que le combat contre ce système économique, qui fait que l'enrichissement scandaleux de quelques-uns se traduit par l'appauvrissement de la grande majorité, reste une nécessité impérieuse.

• « Service minimum » dans les transports

Non à une loi antigrève

Le projet de loi sur « le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs » a été mis en discussion au Sénat mardi 17 juillet.

Cette loi devrait s'appliquer à toutes les entreprises qui transportent régulièrement des voyageurs, depuis la SNCF jusqu'à la plus petite société d'autocars, pour peu qu'elle obtienne un marché public. Elle prévoit des obligations de préavis de grève similaires aux procédures existant déjà à la RATP et à la SNCF, mais qui n'avaient pas cours jusque-là dans des entreprises privées. Mais surtout le gouvernement voudrait en outre que tout travailleur qui

compte participer à une grève se déclare individuellement à son responsable 48 heures à l'avance.

Le ministre n'en a pas moins le front de dire qu'il serait « *vigilant avec les entreprises qui feraient pression sur les grévistes* » alors que cet article n'a pas d'autre but et que l'article cinq ajoute : « *Est passible de sanction disciplinaire le salarié qui n'a pas informé de son intention de participer à la grève* ».

Toutes ces mesures, si elles sont adoptées, pèseront d'autant plus sur les travailleurs que l'entreprise concernée sera petite et la grève isolée.

« L'autorité de transport », c'est-à-dire la collectivité

publique concernée, définira un service minimum obligatoire. L'entreprise sera libre de prévoir comme elle l'entendra les modalités pratiques de ce service minimum, avec l'accord des syndicats s'ils le donnent et contre leur avis sinon.

C'est donc en fait la direction de l'entreprise qui déciderait qui est indispensable au service minimum et qui ne l'est pas, quel travailleur pourra faire grève et qui ne le pourra pas.

Enfin, au bout de huit jours de grève, un vote à bulletins secrets « sur la poursuite de la grève » serait organisé... par la direction de l'entreprise. Il est vrai que « *son résultat n'affecte(r) pas l'exercice du*

droit de grève », c'est-à-dire que les grévistes même minoritaires pourraient continuer le mouvement. C'est encore heureux, mais ce serait tout de même institutionnaliser la pression que peut exercer un vote auquel participera tout le personnel, ouvriers ou cadres, grévistes ou non-grévistes.

Cette loi est d'abord un miroir tendu à l'électorat réactionnaire. Les petits patrons qui fustigent « *les feignants de fonctionnaires qui font grève en étant payés* » pourront par exemple y lire que « *la rémunération d'un salarié participant à une grève est réduite en fonction de la durée non travaillée* »... comme si ce n'était pas le cas aujourd'hui !

Et le Premier ministre Fillon y a encore ajouté une provocation de son cru en déclarant que ce service minimum pourrait être appliqué à d'autres services publics comme l'Education nationale.

La CGT appelle à des rassemblements de protestation le 31 juillet, devant le Parlement et les Préfectures. Souhaitons qu'ils soient un succès même s'il en faudra certainement plus pour faire reculer le gouvernement. Mais, de toute façon, il faudrait bien plus que cette loi misérable pour empêcher les travailleurs des transports de lutter.

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Nous faire travailler plus pour licencié plus ? Non merci !

Pendant que Sarkozy paradait le 14 juillet et offrait sa garden party aux « victimes » et aux « accidentés de la vie » (dont Strauss-Kahn ?), ses députés ne chômaient pas à l'assemblée. Ils votaient, en cadence, 15 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux riches et l'exemption d'impôts et de cotisations sociales sur les heures supplémentaires.

Ce serait l'égalité version Sarkozy : même les salariés, du moins ceux qui seraient gagnés par le virus du « travailler plus pour gagner plus », auraient droit à une bribe des privilèges des riches : quelque dégrèvement d'impôt sur les heures sup' que les patrons voudraient bien imposer.

Car le but de l'opération n'est que de baisser pour les patrons le coût des heures supplémentaires, et d'en faire la variable d'ajustement des horaires qui permet de supprimer encore des emplois. Juste au moment où de grandes entreprises du pays le font à tour de bras et encaissent les profits. Si la flexibilité des horaires et l'intensification du travail des salariés ne suffisent pas pour satisfaire leurs commandes, elles pourront, à peu de frais, charger les travailleurs d'heures sup, quitte à les esquinter plus vite à la tâche.

Ainsi Airbus maintient le cap de la suppression de 10 000 emplois. Sarkozy est intervenu, et au plus haut niveau, en négociations serrées avec Angela Merkel et les coactionnaires allemands sur le partage des postes de direction : le Français Louis Gallois est désormais assuré d'être à la tête de la maison mère EADS, l'Allemand Thomas Enders prenant la direction d'Airbus, le principal secteur industriel du groupe. Le mérite de Louis Gallois, selon Sarkozy, serait d'être l'artisan du plan Power 8, de licenciement massif alors qu'Airbus s'est enorgueilli bruyamment lors du dernier salon du Bourget de crouler sous les commandes. Les travailleurs qui resteront n'auront qu'à suer un peu plus.

Peut-être à coup d'heures supplémentaires détachées, au bénéfice essentiel des patrons.

Autre grand producteur de chômeurs : PSA, 1 milliard d'euros de profits par an en moyenne depuis dix ans. Après plus de 7 000 suppressions d'emplois dans la production l'an dernier, dont la fermeture de l'usine de Ryton en Angleterre et le départ de milliers d'intérimaires, c'est un plan de 4 800 suppressions de postes de cadres, ingénieurs, techniciens, ouvriers professionnels, essentiellement dans les secteurs de recherche ou administratifs, qu'a lancé le nouveau Pdg du groupe, Christian Streiff. À boucler si possible d'ici décembre prochain. Sans douleur, prétend-il, par des départs

volontaires, grâce à un « Plan de gestion de l'emploi et des compétences » pour lequel PSA a obtenu la signature de tous les syndicats, sauf la CGT. Et les chefs de service sont chargés de fabriquer des volontaires, à grands coups de publicité, de « forum pour l'emploi » et de pressions constantes sur le thème « vous n'avez plus d'avenir ici » ! Aux cadres surtout on promet quelque appui pour aller se faire voir ailleurs, un piston pour autre grand groupe (EADS dont vient Streiff, s'abstenir !) ou un cabinet de sous-traitance (qui vous renverra peut-être à PSA), ou bien un maigre pécule pour vous lancer seul dans la création d'entreprise... Aux autres, on propose les listes d'attente.

Cette saignée ne concerne pas que des cadres (1 200 à faire partir) ou ETAM (1 800) mais aussi des ouvriers (1 800). Dans les secteurs de production également, les fournées continuent : la direction de l'usine de Citroën Aulnay vient d'annoncer la suppression d'une chaîne de montage sur les deux du site, pour juillet 2008. Soit près de 1 000 postes en moins. Alors que les objectifs de production sont à peine revus à la baisse. Aux ouvriers restants de suivre la cadence, d'y laisser leur dos et toutes leurs articulations. La direction les invite déjà à se préparer à un nombre plus grand de samedis travaillés.

Le voilà le « cadeau » des heures supplémentaires, à bon marché pour les patrons !

Sur la question et bien d'autres, les directions des confédérations se font discrètes. Un programme pour les travailleurs, à opposer à ces projets scélérats du gouvernement en faveur du patronat ? Sans aucune revendication ferme et hardie, elles demandent à être associées aux éventuels projets de réforme. Rien de leur part, pour aider les travailleurs et même simplement les militants de ces entreprises à se rencontrer, à se coordonner, à préparer une riposte d'ensemble à cette politique pourtant partout la même ! La concertation, les discussions seraient-elles réservées aux sommets, aux « partenaires sociaux », dirigeants des confédérations syndicales, patrons et ministres ? Pas aux travailleurs, entre eux ?

Tiens donc ! Voilà à quoi les militants désireux de sortir de l'enfermement de leur entreprise voire de leur site vont devoir porter remède.

Bernard RUDELLI

Convergences Révolutionnaires n° 52 (juillet-août 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Sarkozy pour cinq ans ? Des fausses résistances... à la vraie riposte

Nous pouvons compter sur la gauche... pour 2012 ! – Les syndicats sous le charme du président – Sale temps pour les révolutionnaires ? – LCR et LO en chemin vers un parti ? – Travailler plus... pour au bout du compte gagner moins ! – Plan

hôpital 2007 et 2012 : vers la privatisation de la santé – Servair : la guerre aux militants – États-Unis : la gauche démocrate entrave au mouvement anti-guerre – Pays basque : reprise du terrorisme ? – Élections en Belgique

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18

ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Vélos libre-service et roue de la fortune

« Voilà comme j'aime les entreprises privées » : c'est l'hommage appuyé que le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a rendu à la société JC-Decaux lors de l'inauguration à Paris du système de mise à disposition de bicyclettes dit Vélib. L'élu a ajouté que la mise en place et l'entretien de ce nouveau service sera entièrement à la charge de l'afficheur qui versera de surcroît une redevance annuelle de 3 millions d'euros. On pourrait donc croire que Decaux fait œuvre de philanthrope en permettant à plusieurs milliers de Parisiens de redécouvrir les joies du vélo. Car l'opération coûte entre 80 et 90 millions d'euros, sans qu'on sache encore ce qu'elle rapportera. Mais le contrat de mobilier urbain que l'entreprise vient de renouveler pour dix ans avec la Ville de Paris constitue une contrepartie profitable. Les 1 628 panneaux publicitaires installés dans la capitale devraient représenter désormais, selon l'entreprise elle-même, un rapport annuel de près de 60 millions d'euros.

La fortune de Decaux s'élève aujourd'hui à 3,4 milliards d'euros. Cet homme, que le magazine américain *Forbes* classe au 6^e rang parmi les hommes les plus riches du pays, aime à faire croire que son ascension est le résultat d'une bonne idée qu'il a eue en 1964, où il a signé son premier contrat avec la mairie de Lyon. Il fournissait gratuite-

ment des Atribus et les entretenait, la ville l'autorisant en échange à rentabiliser son investissement par la vente des espaces publicitaires. Mais pour pouvoir s'installer dans toutes les villes, bénéficiant de concessions pour parfois plus de vingt ans, l'empereur des Atribus et sanisettes a su nouer de solides relations avec des élus locaux et avec des responsables au sommet de l'État, rendant mille de ces petits services qui entretiennent l'amitié.

Jusqu'au milieu des années 1990, Jean-Claude Decaux bichonnait les élus. Il les recevait dans sa propriété de 33 hectares à Plaisir dans les Yvelines, les promenait dans son avion privé, les régala dans le décor de sa bergerie. Mais sa générosité a fini par le mener devant les tribunaux. En 1990, il fut condamné en Belgique à un an de prison avec sursis pour corruption et pour avoir illégalement financé la campagne de l'ancien maire de Liège, Édouard Close. Ses démêlés judiciaires persuadèrent Decaux « de ne plus dépenser un centime en relations publiques », comme il disait pudiquement.

Il faut croire pourtant que les bonnes relations demeurent. Le « spécialiste du mobilier urbain », à qui la réussite en France a permis de se lancer à l'échelle internationale, bénéficiera avec le Vélib parisien d'une vitrine et d'un bon coup de pédale. De quoi lui permettre d'aller proposer ses services à d'autres villes de France et d'ailleurs.

Olivier NEUVILLE

Le retour des bidonvilles ?

Les bidonvilles resurgissent. On les voit se développer en particulier dans la région parisienne, sur les talus du boulevard périphérique où les abris en carton et les tentes igloo prolifèrent. Près de la porte de Bagnolet, à l'est de Paris, 200 personnes vivent ainsi sur un site sans aucun équipement sanitaire et même sans point d'eau.

Dans les banlieues populaires, comme en Seine-Saint-Denis par exemple, sur des terrains vagues, des friches industrielles sur lesquelles les promoteurs ne se sont pas – ou pas encore – précipités, on voit aussi se recréer de tels bidonvilles.

Trente ans après que les bidonvilles surgis après la guerre ont été à peu près éradiqués, on revient ainsi peu à peu au point de départ. De plus en plus, les travailleurs pauvres sont dans l'impossibilité de se payer un logement décent, du fait des prix de plus en plus élevés. Cent

mille personnes en France n'ont aucun logement et plus de trois millions sont très mal logées, dans des hôtels, des centres d'hébergement, des locaux insalubres dont le public ignore la vétusté, sauf quand un de ces hôtels brûle, comme le Paris-Opéra dont l'incendie fit 25 morts en 2005.

Sarkozy, autrefois ministre du Budget de Balladur, affirma à l'époque son opposition à l'application de l'ordonnance de 1945 autorisant la réquisition de logements vides – on en compte plus de 130 000 à Paris. Son gouvernement, grand pourvoyeur d'avantages pour les riches, n'a rien à offrir à ceux qui non seulement n'ont pas les moyens d'acheter un logement même modeste, mais ne peuvent payer des loyers qui, en particulier dans les grandes villes, ont atteint des sommets invraisemblables.

Sylvie MARÉCHAL



Hôpital public en danger

« Bombe à retardement » : c'était le terme employé en novembre 2006 dans le rapport de la mission Berland, chargée d'étudier l'état et les perspectives d'évolution du nombre de médecins dans les hôpitaux. Les auteurs évoquaient par là la vraisemblable pénurie de médecins dans les années à venir, mettant en équation la « diminution annoncée du nombre de médecins » et l'accumulation par les praticiens d'heures et de journées de travail supplémentaires non récupérées. Lorsqu'elles le seront, prédisait la mission, elles provoqueront – par des congés ou des départ anticipés à la retraite – une chute importante des effectifs des médecins hospitaliers.

Un rapport de la conseillère générale des établissements de santé mentionne le nombre de jours accumulés dans les Comptes Épargne Temps (CET) dont les médecins, infirmières, aide-soignantes et autres personnels paramédicaux disposent. Ceux-ci comptabilisent toutes les journées de travail faites au-delà de leurs horaires normaux, et qu'ils ne peuvent jamais récupérer faute d'effectifs.

Il y aurait actuellement sur ces CET un million de journées de médecins et 1 250 000 jours de travail d'autres personnels des établissements de soins. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, met en cause le passage, début 2002, aux 35 heures hebdomadaires dans les hôpitaux et ceux qui n'ont « pas suffisamment réfléchi aux réorganisations qui auraient permis sans doute de mieux les supporter ». Celle qui se veut « ministre de la qualité des soins » continue pourtant de plus belle la politique qui consiste à combler la pénurie de personnel par le

recours aux heures supplémentaires. Elle a même imaginé un décret prévoyant de relever de 50 % le plafond annuel des heures supplémentaires des personnels hospitaliers, le portant de 10 à 15 heures par mois, et même plus pour certaines professions.

Pour les membres de la mission Berland, la solution serait de « désamorcer la bombe » en permettant aux établissements de soins de rémunérer les jours de CET. Ils considèrent, semble-t-il, comme admis qu'il soit impossible de les récupérer par des congés ! Mais même dans ce cas un problème de financement se poserait, qui se répercuterait sur d'autres chapitres des dépenses hospitalières. Et ni les uns ni les autres n'envisagent de s'attaquer au véritable problème, qui est un problème d'effectifs et de recrutement. Selon la CGT, sur l'ensemble du pays, 15 000 postes budgétés seraient vacants et le nombre de postes supplémentaires nécessaires pour pourvoir aux besoins des établissements serait de l'ordre de 40 000.

Actuellement, même en dehors des périodes de vacances, il n'est pas rare qu'une infirmière ou une aide-soignante travaille de 7 heures à 14 h 30 et doive revenir le même jour de 21 heures à 7 heures le lendemain. D'autres sont priées de venir en heures supplémentaires alors qu'elles ont posé un jour de congé. Les heures supplémentaires se font au détriment des conditions de travail des soignants et parfois, par conséquent, de la prise en charge des malades.

Viviane LAFFONT

Le festival d'été de « Jolie Môme »

La Compagnie Jolie Môme nous informe qu'elle organise

« Un festival d'été qui régale de spectacles, qui prépare les luttes, qui fait vivre la fraternité »

à Saint-Amant-Roche-Savine (Puy-de-Dôme) du 27 au 29 juillet 2007

Renseignements : www.cie-joliemome.org

L'arlésienne de l'impôt-plancher sur le revenu

Avec le vote du « paquet fiscal » par le Parlement, c'est un véritable « paquet cadeau » que le gouvernement a fait aux plus riches, un cadeau estimé à 13,6 milliards d'euros. À force de réduire leurs impôts, certains n'en payeront même plus, tout à fait légalement, en profitant de quelques-unes des 400 « niches fiscales » qui représentent entre 30 et 40 milliards d'euros par an, ou bien des passe-droits fiscaux fabriqués sur mesure.

Comme cela risquait quand même de faire mauvais genre, certains députés, y compris

dans les rangs de l'UMP, comme par exemple Michel Bouvard, le vice-président de la commission des finances, ont relancé l'idée d'un impôt minimum sur le revenu des particuliers, un impôt-plancher, « pour éviter que certains soient totalement dispensés de payer l'impôt ».

Mais en 2005 déjà, au moment de l'instauration du bouclier fiscal (passé depuis de 60 à 50 % pour encore mieux protéger les plus riches), Coppel alors ministre du Budget avait annoncé la constitution d'un

groupe de travail sur cette question pour ensuite discrètement le torpiller, comme l'explique Bouvard : « Nous avons dû renoncer à la demande du ministre du Budget »...

En 2007, Christine Lagarde, actuelle ministre des Finances, s'est dite prête à « examiner avec la plus grande attention toutes les pistes » ajoutant sans rire « nous allons nous approprier cet héritage » et elle s'est engagée « dans un souci de justice fiscale... à présenter différents scénarios d'ici au 15 octobre ».

Les cadeaux fiscaux aux plus

« Maître Jack Lang, par l'odeur alléché... »

Jack Lang a finalement décidé de faire partie de la commission, proposée par Sarkozy, chargée de réfléchir à une possible réforme de la Constitution. Même s'il a tenté de faire durer le suspense quelques jours pour ne pas avoir l'air d'accourir trop vite, son ralliement à l'offre du nouveau président élu ne constitue pas vraiment une surprise.

Lang s'est montré irrité quand certains, au PS, ont laissé entendre qu'il allait tout simplement à la soupe. En effet, d'après lui, si l'ancien ministre et dirigeant du Parti Socialiste qu'il est a accepté ce poste, c'est parce que, affirme-t-il, la réforme de la Constitution « est un des combats de (sa) vie ». Il s'est d'ailleurs déclaré favorable à l'accroissement des pouvoirs du président de la République et à la suppression du poste de Premier ministre.



C'est donc bien évidemment parce qu'il entend travailler « dans l'intérêt supérieur du pays » que Lang rejoint ainsi un bas-côté du camp gouvernemental. Et bien sûr, comme ceux qui, au PS, l'ont précédé

sur cette voie, cela n'a rien à voir avec le fait qu'être écarté d'une sinécure gouvernementale pendant cinq ans au minimum, c'est long, c'est long...

M. L.

Madame Devedjian mérite une médaille

Mme Sophie Devedjian vient de recevoir la légion d'honneur, cette décoration que l'État remet à celles et ceux qu'il juge être ses bons serviteurs. « On ne dit pas assez le prix que la famille doit payer à l'engagement politique de l'un des siens » a déclaré Sarkozy. Mme Devedjian a été l'épouse de son mari, ce qui implique toujours selon le président de la

République « les attaques, les inquiétudes, un travail plus ingrat, moins valorisé ».

Et puis, comme chacun sait, Patrick Devedjian espérait un ministère dans le gouvernement Fillon. Non seulement il n'a rien eu, mais il s'est fait vertement tancer pour avoir tenu des propos injurieux envers une de ses collègues UDF, Mme Comparini. Tout cela a dû

encore assombrir son humeur et on imagine l'ambiance à la maison !

Sarkozy ne pouvait donc moins faire que de décerner une médaille... à Mme Devedjian. Quand on s'appelle Sarkozy, on sait ce que c'est que le martyr quotidien de la femme d'un arriviste.

A. V.

• Pologne

Les infirmières en lutte contre les bas salaires

Les infirmières polonaises qui campaient dans Varsovie pour protester contre leurs bas salaires viennent de démanteler le « village blanc » composé de leurs tentes, mais ont prévu de reprendre leur action avec une manifestation nationale le 19 septembre.

Depuis plusieurs semaines, le secteur de la santé est touché par des mouvements de protestation, qui ont commencé par les médecins. Ceux-ci demandaient des augmentations de salaire pour les médecins des hôpitaux (qui touchent en moyenne un salaire mensuel de 395 euros) et l'aug-

mentation du budget de la Santé, mais parlaient aussi de privatisation des hôpitaux pour rapporter plus de moyens financiers.

Le mouvement des infirmières a démarré à la suite de celui des médecins, mais il a porté, lui, sur les salaires, et a même rencontré la sympathie de salariés d'autres secteurs.

Ainsi le 19 juin, à la suite d'une manifestation, une délégation d'infirmières a tenté d'être reçue par le Premier ministre Kaczynski. Devant son refus, son secrétariat a été occupé, tandis que les manifestantes restaient sur place. Le lendemain, la police

attaquait les infirmières et celles-ci décidaient alors de camper dans le parc à côté du ministère. Des mineurs de fond du syndicat Août 80 ont décidé de venir rejoindre les infirmières pour les soutenir face à la police, se relayant jusqu'à l'arrêt de ce « village blanc », le 15 juillet.

Les infirmières ont donc campé presque un mois en plein centre-ville, au nombre de 750, agitant toutes les trente minutes des bouteilles en plastique remplies de pièces de monnaie. Leur village de tentes, organisé avec cantine, sanitaires et bien sûr infirmerie, a reçu de nombreuses

preuves de soutien d'une grande part de l'opinion publique.

Payées de 1200 à 1500 zlotys (316 à 395 euros), les infirmières réclament 1000 zlotys de plus. Leurs bas salaires – qui sont d'ailleurs similaires à ceux de bien des travailleurs en Pologne – les ont déjà dans le passé amenées à des actions de grève (40 jours en juin 1999), des grèves souvent perçues avec sympathie par la population.

La circulation plus libre des personnes à l'intérieur de l'Union européenne, dont la Pologne est membre depuis 2004, fait qu'un nombre crois-

sant d'infirmières, de médecins, de professionnels de la santé partent travailler dans des pays d'Europe occidentale où ils peuvent toucher un meilleur salaire. Le chiffre de 5 000 professionnels de la santé expatriés chaque année a été cité.

Une des conséquences de l'entrée dans l'Union européenne est que les prix ont tendance à rejoindre ceux du reste de l'Union, c'est-à-dire de monter. Il est d'autant plus urgent que les salaires en fassent autant.

Nelly MEYER

• FIAT en Pologne

Petites voitures... et mini-salaires

La nouvelle Fiat 500, dont la presse fait une large publicité pour son lancement, est fabriquée exclusivement en Pologne, à Tychy, une petite ville située en Silésie à une cinquantaine de kilomètres de Katowice. Fiat fait moins de publicité sur les salaires de ceux qui montent les voitures. Il a fallu la menace de grève d'un syndicat de l'entreprise pour apprendre que les salaires étaient de 1 435 zlotys (environ 380 euros) et que, pour le lancement de la nouvelle voiture, il demandait le passage à 2 800 zlotys (740 euros) avant le 13 juillet.

Le groupe Fiat est présent en Pologne depuis avant la Deuxième Guerre mondiale, puisqu'il y fabriquait déjà son modèle « 508 » dans une usine à Bielsko-Biala. L'usine de Tychy, elle, a été développée à partir de 1991 et surtout après mai 1992,

lorsque Fiat a pris le contrôle de la société FSM qui fabriquait la 2 CV polonaise appelée « Maluch » (qui signifie petite). Fiat Auto Poland détient 90 % des parts de la nouvelle société.

Depuis, Fiat a produit sur Tychy et Bielsko-Biala les Cinquecento, les Seicento. Les nouvelles Panda ainsi que cette petite dernière sont produites exclusivement à Tychy, car la main-d'œuvre qualifiée est moins bien payée qu'en Italie.

La direction de Fiat se vante que la qualité des véhicules produits est la même dans toutes les usines. Alors, les travailleurs demandent l'application d'une formule simple : à travail égal, salaire égal. Le doublement du salaire actuel ne serait qu'un début d'égalité.

Samuel LATAN



Anathème... moi non plus

La femme d'un des deux culs-bénis Kaczynski qui dirige la Pologne, en l'occurrence le président de la République, vient d'être traitée de « vieille sorcière tout juste bonne à être euthanasiée ». L'auteur de l'insulte n'est autre que le père Rydzyk, un dirigeant de Radio Maryja, la plus réactionnaire

des radios polonaises, que même le pape ne trouve pas très orthodoxe.

Mais les dérapages dans les milieux dirigeants polonais ne sont pas seulement verbaux : récemment, c'est le populiste Lepper qui a fait les frais de violentes querelles au sein du gouvernement. Il a dû démission-

ner, accusé de harcèlement sexuel et de corruption, un autre dirigeant de son mouvement étant, lui, accusé de viol.

On disait le très catholique gouvernement polonais habité par dieu. Ne serait-ce pas plutôt le démon ?

N. M.

• Congo (ex-Zaïre)

Les firmes étrangères comme en pays conquis

En République démocratique du Congo, de nombreuses usines de traitement des minerais ne respectent ni la législation sanitaire, ni celle sur l'environnement, ni aucune autre législation d'ailleurs. Située dans le sud-est du pays, la province du Katanga est très riche en métaux et attire beaucoup d'entreprises et d'usines liées à l'exploitation minière. Elle est à ce titre particulièrement concernée.

Des ONG ont ainsi rapporté

l'exemple de la Somika implantée à Lumumbashi, la deuxième ville du Congo, depuis 2001. Pour son unité de traitement des métaux, cette entreprise utilise des quantités importantes d'acides qui, par leurs écoulements, menacent de polluer l'eau qui alimente 70 % de la population de cette ville, soit 700 000 personnes. Quant aux ouvriers qui travaillent sur le site, toujours selon ces ONG, ils manipulent ces acides sans pro-

tection. Après quelques mois de ce travail, certains présentent des lésions au poumon, et les brûlures sont fréquentes.

Pourvu que les profits coulent à flot, les firmes étrangères ne se soucient ni du sort des travailleurs, ni des dégâts qu'elles font autour d'elles.

Roger MEYNIER

• États-Unis

Seize ans dans le couloir de la mort à clamer son innocence

La veille du jour prévu, le Comité des grâces de Géorgie a enfin accordé un sursis de 90 jours maximum à l'exécution de Troy Davis, condamné à mort en 1991 pour le meurtre d'un policier, crime qu'il a toujours nié. Le Comité accepte ainsi d'examiner les éléments nouveaux présentés par les avocats de la défense. Et ils sont de taille ! Troy Davis a été

condamné il y a seize ans sur la seule foi de neuf témoignages, sans qu'on ait pu trouver aucune preuve matérielle. Non seulement les témoins se sont presque tous rétractés ensuite, mais ils ont dénoncé les pressions de la police pour les obliger à témoigner contre l'accusé.

Malgré cela, les tribunaux de Géorgie ont confirmé la

condamnation à mort, et les appels de l'accusé aux tribunaux fédéraux n'ont pas abouti, d'autant qu'en 1996, pour empêcher « des recours sans fin de condamnés à mort », le président d'alors, Bill Clinton, a fait passer une loi restreignant la possibilité pour les tribunaux fédéraux de revenir sur les décisions des tribunaux d'État. En juin 2007, la Cour suprême

elle-même a rejeté la demande de réexaminer le cas de Troy Davis et l'exécution du condamné devait donc avoir lieu le 17 juillet.

C'est probablement l'indignation et les protestations qui se sont exprimées dans de nombreux pays et aux États-Unis mêmes qui ont permis le sursis à l'exécution. Malgré cela, la menace pèse toujours sur Troy

Davis tant qu'il n'aura pas été définitivement gracié.

C'est dire qu'il est nécessaire que la mobilisation ne faiblisse pas autour de son cas, qui illustre une fois de plus la barbarie d'un système policier et judiciaire, encore dramatiquement aggravée par le recours à la peine de mort.

Dominique CHABLIS

• Déréglementation de l'électricité

L'exemple de la faillite d'Enron

En ces temps où l'ouverture du marché de l'énergie fait surgir des courtiers résolus à s'enrichir sur le marché du gaz et de l'électricité, il n'est pas mauvais de se rappeler qu'une telle déréglementation est à l'origine, aux États-Unis, d'une faillite retentissante de l'histoire économique américaine, celle du groupe Enron.

Ce groupe, qui était à l'origine un fournisseur d'oléoducs pétroliers, se transforma dans les années quatre-vingt-dix en un géant du négoce sur le marché mondial de l'énergie. « Je crois en Dieu et je crois dans le marché », était le credo de son patron Kenneth Lay.

Enron devint la septième entreprise américaine et la seizième du monde. Lay exerça son

savoir-faire dans la distribution de pots-de-vin et dans le financement des campagnes de Clinton puis de Bush. En échange, l'accès d'Enron à de nouveaux marchés était facilité. 65 % des sénateurs et 40 % des députés américains bénéficièrent des largesses d'Enron.

Enron ne produisait pas lui-même son électricité, et son activité de courtage ne se déve-

loppait pas assez vite pour couvrir les dépenses. Se cachant derrière le secret professionnel, Lay maquilla ses résultats avec l'aide d'un cabinet d'audit réputé, Arthur Andersen.

Pour attirer l'argent des épargnants, les deux compères mentirent aux actionnaires, et aux employés d'Enron dont les retraites étaient indexées sur l'action Enron. Mais, au terme de cette fuite en avant, Lay et ses proches revendirent en masse leurs actions pour en tirer un ultime profit, entraînant la chute du titre. En 2001, l'action valait 83 dollars, et un an plus tard... 67

cents. 63 milliards de dollars s'étaient évaporés.

Dans cette faillite, les 4 500 salariés d'Enron perdirent leur emploi et 12 000 retraités, présents et futurs, leur pension. Le cabinet Andersen sombra avec Enron, dont la faillite déclencha une enquête fédérale sur les activités de 150 entreprises de

négoce en électricité. Celle-ci révéla que les diverses manipulations des prix auxquelles ces entreprises avaient pu se livrer depuis la déréglementation avaient entraîné pour les usagers un surcoût de plusieurs milliards de dollars...

Jacques FONTENOY

La Californie sans électricité

Un peu avant la faillite d'Enron, à l'été 2000, la Californie connut des coupures d'électricité importantes liées à la déréglementation.

Les entreprises qui auparavant fournissaient l'électricité avaient perdu le contrôle du cycle complet, de la production à sa commercialisation, au profit d'entreprises de courtage. Avant

d'atteindre le consommateur, un même kilowatt pouvait être vendu plusieurs fois au sein d'une Bourse d'échange, ce qui entraînait un renchérissement des prix. Les tarifs des particuliers explosèrent.

L'administration Bush affirmait que l'augmentation des tarifs restait « une nécessité dans un marché libre ». Les coupures

d'électricité ayant désormais la vertu de créer une pénurie et de renchérir encore les prix, les entreprises fournisseuses ne s'en privèrent donc pas. Et comme l'expliqua alors cyniquement un partisan de la déréglementation : « Quand on croit au marché, on ne blêmit pas à la vue de ses victimes » !

J. F

• Allemagne

Incidents dans des centrales nucléaires

En Allemagne, où la production et la distribution de l'électricité sont privatisées depuis 1998, une des quatre entreprises qui détiennent ce marché, Vattenfall, connaît des problèmes à répétition sur deux de ses sites. Les derniers en date ont créé l'inquiétude, d'autant plus qu'une centrale gérée par ce groupe en Suède a connu un grave problème l'an dernier.

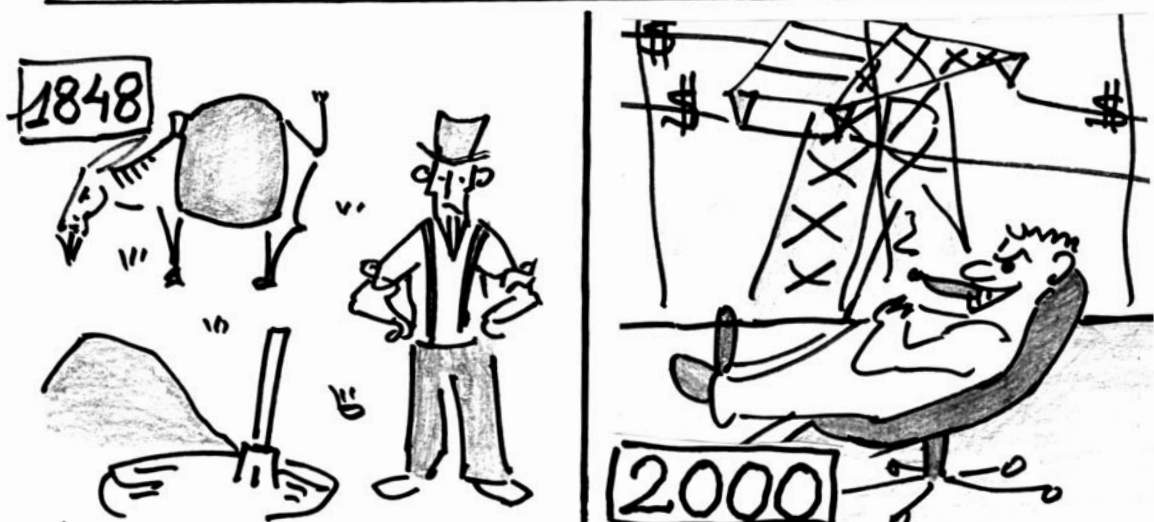
Un incendie a eu lieu le 28 juin dernier sur le site de Krümmel, près de Hambourg. Une fuite qui aurait pu laisser échapper une faible dose de radioactivité y a aussi été détectée, et la centrale est

arrêtée en attendant que les contrôles soient terminés. Dans un autre site, Brunsbüttel, le groupe a mis plusieurs jours à reconnaître qu'une panne sérieuse s'était produite.

Ces incidents surviennent logiquement sur des sites vieillissants, puisqu'ils ont été construits en 1980 et 1976. Malgré cela, Vattenfall maintient sa volonté de prolonger la durée d'activité du site de Brunsbüttel jusqu'à 2011, au lieu de 2009 comme il était prévu initialement. Elle vient aussi d'augmenter ses tarifs. Le profit avant tout !

Photo Framatome

LA RUÉE VERS L'OR EN CALIFORNIE



• Le 17 juillet 1942

La rafle du « Vel d'Hiv »

Le 17 juillet 1942 à l'aube, il y a 65 ans, commençait la grande rafle des Juifs parisiens. Elle devait rester dans l'histoire comme la « rafle du Vel d'Hiv », puisque des milliers d'entre eux devaient rester plusieurs jours dans le 15^e arrondissement, au « vélodrome d'hiver » – aujourd'hui détruit – avant d'être pour la plupart déportés vers les camps de la mort.

Dès 7 h 30 du matin, la Préfecture enregistrait le « ramassage » de 4 044 Juifs, puis de 6 587 à 10 h 30, de 8 673 à 11 h 40, de 11 363 à 15 heures... La comptabilité était minutieusement tenue par la police. En tout, plus de 13 000 hommes, femmes et enfants furent arrêtés pour le seul fait d'être fichés comme Juifs.

Dans chaque arrondissement, les autobus les conduisirent dans des « centres primaires de rassemblement », en fait des centres de triage. Les adultes sans enfants furent conduits directement au camp de Drancy tandis que les autres, essentiellement des femmes et des enfants, étaient menés au Vel d'Hiv où ils devaient rester cinq jours dans des conditions innommables.

Si l'opération avait été commanditée par les autorités allemandes d'occupation, ni les SS ni la Gestapo n'eurent à y prendre part directement. Six mille fonctionnaires de la police française avaient été mis à pied d'œuvre pour exécuter la besogne. Cinquante autobus furent mis à leur disposition. Le gouvernement français présidé par Pétain fournissait des milliers d'exécutants qui, à quelques exceptions près, allaient remplir leur rôle jusqu'au bout. C'est grâce

à cette collaboration que put ainsi être mise en œuvre en France l'opération, dite « Vent printanier », qui prévoyait des rafles dans les pays européens pour aboutir à la « Solution finale au problème juif », c'est-à-dire à leur extermination.

Vichy au-devant des désirs des nazis

Immédiatement après sa mise en place à Vichy en juillet 1940, le gouvernement français avait édicté une loi ordonnant la révision de toutes les naturalisations accordées dans les années 1930, qui toucha plusieurs milliers de Juifs. En août, il avait aboli la loi Marchandau qui réprimait les actes et déclarations racistes. En septembre, cette fois sur prescription des Allemands, chaque préfecture entreprit avec zèle la constitution du fichier des Juifs qui allait se montrer si utile pour venir les cueillir au petit matin directement à leur adresse. En octobre, le ministre de la Justice promulgua le premier « statut des Juifs » selon des critères encore plus drastiques que ceux exigés par les nazis. Ils furent exclus de la fonction publique, de la presse, du cinéma, avant de l'être,

l'année suivante, de toute profession commerciale, artisanale ou industrielle. Les entreprises grandes et petites appartenant à des Juifs furent « aryanisées » : c'était la spoliation organisée par l'État.

Pendant toute la durée de son existence, l'État français de Pétain multiplia les gestes d'allégeance à cette politique raciste et criminelle. Un mois avant la rafle du Vel d'Hiv, Bousquet, à la tête de la police de Vichy, rassurait le commandement supérieur des SS en France : « Vous connaissez l'efficacité de la police française. Déjà dans de nombreuses affaires vous avez pu constater son activité et l'efficacité de son action. Je suis certain qu'elle peut faire encore davantage. »

L'« efficacité » policière

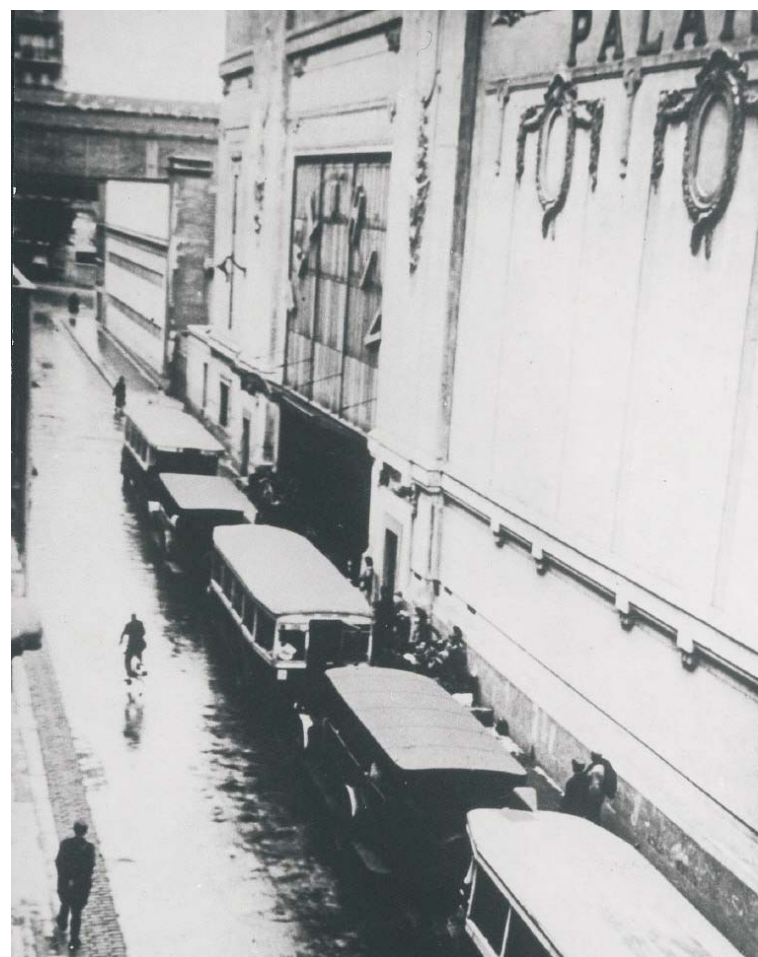
Le 7 juillet, le plan d'action de la rafle était décidé par les autorités allemandes et celles de Vichy. Il prévoyait l'arrestation de 22 000 Juifs étrangers ou apatrides des deux sexes, âgés de 16 à 45 ans. Trois jours plus tard, à l'issue du Conseil des ministres qui se tint à Paris, le compte-rendu osa cyniquement déclarer : « Dans un souci d'humanité (sic !), le chef du gouvernement a obtenu – contrairement aux premières propositions allemandes – que les enfants, y compris ceux de moins de 16 ans, soient autorisés à accompagner leurs parents. » Quelques semaines plus tard, dans les camps de concentration du Loiret

(Beaune-la-Rolande et Pithiviers), les enfants furent brutalement séparés de leurs mères qui allaient être déportées. Les enfants le furent aussi, mais plus tard, avec d'autres adultes.

La rafle du Vel d'Hiv ne fut pas la première et elle ne fut pas la dernière non plus. Entre 1941 et 1944 plus de 80 000 Juifs furent déportés. L'État français de Pétain apporta toute sa collaboration à l'opération, et avec lui un grand nombre de ses hauts fonctionnaires et de ses responsables policiers.

Quelques années plus tard, en 1944-1945, la plupart des forces politiques, de droite et de gauche, s'entendirent pourtant pour fabriquer la légende de la « conduite héroïque » de la police française sous l'Occupation... Une légende intéressée, dont le but était de remettre en selle un appareil d'État qui, après avoir servi sans broncher Pétain et les nazis, devait désormais servir, pratiquement inchangé, à assurer dans la continuité le pouvoir « démocratique » de la bourgeoisie française.

Sophie GARGAN



Les autobus parisiens réquisitionnés devant le Vel d'hiv.

• Expulsions de sans-papiers par Air France-KLM

Les syndicats refusent ce sale boulot

Judi 12 juillet se tenait, au Carrousel du Louvre des Tuileries, l'assemblée générale des actionnaires d'Air France-KLM. Pour entrer dans la salle, protégée par un cordon de CRS et de vigiles, les actionnaires devaient passer devant une centaine de manifestants brandissant des banderoles et scandant des slogans contre les expulsions de sans-papiers qui ont lieu dans les avions de leur compagnie. La plupart se faufilaient derrière les CRS, mais

certaines discutaient avec les représentants syndicaux d'Air France, les pilotes et les militants du Réseau éducation sans frontières.

Tous les syndicats d'Air France-KLM et deux syndicats de pilotes ont demandé le 5 juillet que ces expulsions à bord des avions de leur compagnie cessent : « Les personnels de bord ainsi que nos passagers sont les témoins contraints et forcés de scènes d'une extrême violence. Nos passagers et nos

collègues y assistent impuissants. Il arrive que, sous leurs yeux, des êtres humains soient humiliés physiquement et moralement. Il est avéré que toute réaction courageuse de leur part entraîne leur mise en détention puis leur mise en examen, quand ils ne se retrouvent pas eux-mêmes mis à terre. »

Sur des vols réguliers, en particulier vers l'Afrique noire, c'est tous les jours que des escortes policières embarquent de force des hommes, des fem-

mes et des enfants. Les protestations des passagers et du personnel navigant se multiplient et réussissent parfois à empêcher les décollages. Le ministre Hortefeux minimise ces réactions, déclarant que, sur les 6 000 dernières expulsions effectuées par le moyen d'Air France, seulement 300 ont donné lieu à des rébellions. Il oublie seulement de préciser que les policiers administrent des calmants, sous forme de piqûres ou de cachets, aux

expulsés susceptibles de ne pas se laisser faire.

Des pilotes, présents à la manifestation du Carrousel du Louvre, ont souhaité que les passagers témoins des expulsions refusent de s'asseoir et de boucler leur ceinture. Ainsi les pilotes, légalement seuls maîtres à bord, doivent pour motif de sécurité refuser de décoller tant que l'expulsé n'est pas débarqué. Une recommandation !

Louis BASTILLE

• PSA – Mulhouse

Un nouveau suicide au travail

Lundi 16 juillet à 14h30, une heure après sa prise de poste, un salarié de 55 ans s'est donné la mort par pendaison, dans l'atelier du montage de l'usine PSA de Mulhouse où il travaillait. Ouvrier de l'usine depuis près de trente ans, il avait quitté la chaîne il y a moins de deux ans, suite à des opérations du canal carpien. Son travail consistait à livrer des pièces par chariot, en bord de ligne.

Il y a encore quelques années, obtenir un poste hors ligne était relativement prisé par des salariés âgés et usés par des dizaines d'années de chaîne. Aujourd'hui, tous ces postes sont visés de la même manière par la recherche de productivité de la direction. Même sans être sur chaîne, le travail est dur, car complètement lié au rythme et aux contraintes de la chaîne.

Ce suicide intervient après celui d'un salarié de l'atelier de mécanique, au mois d'avril, également dans l'usine, et après les suicides de trois ouvriers du Ferrage, ceux-là à l'extérieur de l'usine.

Immédiatement après ce suicide, la direction a cherché à minimiser les faits : sur le lieu même de l'accident, à des salariés choqués qui trouvaient que cela commençait à faire beaucoup, un membre de la direction a osé rétorquer « il y a des suicides dans le monde entier ». Dans l'atelier du montage, où la nouvelle s'est vite répandue, certains chefs ont cru bon de défendre l'idée que le geste de ce salarié n'avait que des causes personnelles. La direction du site a tenu le même discours : tout en demandant aux organisations syndicales de rester discrètes « tant que l'enquête suit son cours » et « d'éviter les polémiques », elle-même n'a pas attendu pour défendre son point de vue dans la presse locale, dès le lendemain, en affirmant sans vergogne que ce suicide était « sans lien direct apparent avec le travail ». Et de faire parler un technicien dans le journal

télévisé de France 3, pour dire que cet ouvrier était « content de son boulot » et que « rien ne permet de penser que cela a un lien avec l'entreprise ».

Le patron a beau tout mettre en œuvre pour ne pas reconnaître sa responsabilité dans ces suicides, le sentiment qui domine, dans l'atelier du montage (3 000 ouvriers), c'est que si notre collègue s'est donné la mort sur son lieu de travail, ce n'est probablement pas un hasard.

Suite aux suicides de deux salariés du site de Charleville-Mézières, et de ces cinq à Mulhouse depuis fin 2006, la direction vient de mettre en place... un numéro vert. Elle a organisé un « groupe de concertation sur les risques psychosociaux », mêlant médecins de travail, psychiatre et membres d'organisations syndicales.

Toutes ces mesures qui ne lui coûtent rien permettent au patron de se défaire de sa responsabilité dans ces suicides. Mais la baisse continue des effectifs (à l'usine de Mulhouse, l'effectif est passé, entre 1999 et 2005, de 13 000 à 11 000 salariés) alors que la production augmente, les suppressions de postes, la chasse aux temps morts en production comme sur les postes de préparation, la diminution de nos temps de pause et de repos, les pressions permanentes sur le travail ou le harcèlement des salariés en arrêt maladie, tout ceci fait partie d'une seule et même politique décidée par la direction.

Correspondant LO



Sur une chaîne de montage de PSA.

• La Poste – Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire)

Grève aux guichets

Vendredi 13 juillet, huit des dix guichetiers du Bureau de poste de Joué-lès-Tours, banlieue de Tours, étaient en grève pour protester contre leurs conditions de travail. Ce bureau est un des plus gros bureaux de poste de la région Centre avec une moyenne de mille clients par jour, mais le nombre de guichets est bien insuffisant alors qu'un sixième poste de cadre vient d'être créé. Théoriquement cinq guichets

sont ouverts en permanence, mais en fait ils se retrouvent souvent à quatre et la queue et le mécontentement des usagers s'allongent d'autant, engendrant un stress croissant pour les guichetiers. La coupe était pleine !

La réaction de la direction le jour de la grève a été de débarquer en nombre et de parachuter quelques cadres au guichet pour faire croire que tout fonctionnait normalement. Elle a

ensuite fait une déclaration au journal local pour dire qu'elle ne céderait pas car « l'effectif répond aux besoins locaux ». Mais personne n'a été dupe : elle se serait bien passée de cette grève, celle-ci a donné le moral au personnel du bureau et a eu un retentissement sur les postiers du département qui vivent la même dégradation de leurs conditions de travail.

Correspondant LO

• ISS Saint-Rémy Bosc Roncourt (Seine-Maritime)

Manifestation contre les 85 licenciements annoncés

Les ouvrières d'ISS, une usine de 178 salariés spécialisée dans le tri de flacons de verre située à Saint-Rémy Bosc Roncourt (Seine-Maritime), ont appris le 12 juillet que la direction projetait de licencier 85 personnes.

ISS fait partie d'un grand groupe qui emploie 43 000 personnes sur 400 sites en France. Le site de Saint-Rémy travaille uniquement pour Saint-Gobain Desjonquères, situé à quelques kilomètres de distance, à Mers. Saint-Gobain vient d'ailleurs d'annoncer 461 suppressions de postes pour 2009.

La raison invoquée par la direction d'ISS pour licencier plus de la moitié des salariées est que Saint-Gobain exige une réduction des coûts. Il semble également qu'ISS veuille se débarrasser de cette filière, qui ne représente que 0,3 % de son activité.

Les conditions de travail dans cette usine qui emploie surtout des femmes sont dures. Récemment, la prime de fin d'année a été remplacée par une prime de rendement mensuelle



pour accentuer la pression sur les travailleurs. La direction a rendu systématiques les contrôles de salariées en arrêt maladie. Les salaires dépassent à peine le smic.

Lundi 16 juillet, les ouvrières ont fait grève et manifesté à 110 devant la mairie du Tréport. Elles se sont également adressées aux travailleurs de Saint-Gobain, d'autant plus

facilement que beaucoup d'entre elles ont des frères, des amis ou des maris qui y travaillent.

Elles savent qu'ISS tout comme Saint-Gobain ont de l'argent et que ce ne sont pas des difficultés financières qui les poussent à détruire des emplois dans une région déjà très touchée par le chômage.

Correspondant LO

• Inégalités de revenus

Un fossé qui se creuse

Une étude parue récemment montre l'explosion des inégalités de revenus en France entre 1998 et 2005. Selon un chercheur de l'École d'économie de Paris, en effet, les 3 500 foyers les plus riches ont vu leurs revenus augmenter dans cette période de 42,6 % alors que pour 90 % des ménages, les revenus n'ont augmenté que de 4,6 %. Le rapport évoque même en fait une stagnation, voire une diminution du niveau de vie de

ces derniers.

Les inégalités de revenus tirés du patrimoine ne sont pas la seule explication. On constate en effet une très forte inégalité des évolutions salariales. Les hauts salaires « explosent », puisque les 2 500 salariés les mieux payés ont vu les leurs s'accroître de 51 %. En revanche, pour 22,5 millions sur 25 millions de salariés et assimilés, l'augmentation aurait été inférieure à 0,6 % par an.

Bien moins que la hausse officielle des prix.

Et ces chiffres ne prennent pas en compte l'incidence des baisses d'impôt sur le revenu pour les plus riches décidées par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite.

Gagner plus ? Rien de plus facile quand on est déjà parmi ceux qui gagnent le plus.

Elisa VERDUN

• Airbus – Toulouse

Les présidents changent, le plan Power 8 demeure

Il y aura désormais un seul président du conseil d'administration de EADS, au lieu de deux aujourd'hui : Rüdiger Grube, représentant DaimlerChrysler. Dans quatre ans, c'est Arnaud Lagardère qui devrait le remplacer. Il y aura aussi un seul président exécutif de EADS, au lieu de deux : Louis Gallois. Enfin, Thomas Enders sera nommé patron d'Airbus. Avec quelques autres décisions concernant les membres du conseil d'administration de EADS, voilà ce que lundi 16 juillet Sarkozy et Angela Merkel ont annoncé depuis le podium installé devant le poste 40 de la chaîne d'assemblage de l'A380 à Toulouse.

Ainsi la rencontre entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel s'est conclue sur une redistribution des postes à la tête de EADS et de sa filiale Airbus. Auparavant, pour faire « peuple », ils ont mangé à la cantine, « comme n'importe quel salarié ». Geste démagogique qu'avait déjà commis Sarkozy après son élection à la présidence, il est vrai lors d'un pont – sait-on jamais. Cette fois-ci, ils étaient accompagnés d'ouvriers allemands et français que, la semaine précédente, la hiérarchie avait proposés, en allant jusqu'à dire à certains : « Bon, tu laisses tes convictions au vestiaire et tu y vas ! »

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la venue des

deux chefs d'État n'a pas suscité l'enthousiasme de la majorité des travailleurs d'Airbus. En effet ces nouvelles dispositions vont peut-être atténuer les rivalités franco-allemandes. Mais derrière les susceptibilités nationales des uns et des autres, il y a un savant équilibre entre des intérêts économiques bien sonnantes et réverbérantes : en particulier les centaines d'entreprises sous-traitantes, en France et en Allemagne, qui font leur beurre avec le marché que représentent les productions d'Airbus. Les représentants politiques des deux côtés du Rhin n'ont pas changé les règles de ce jeu de Monopoly européen. Ils ont seulement maintenu un certain équilibre pour rassurer

leur petit monde capitaliste, après les turbulences causées par le retard de l'A380 et l'avance qu'aurait prise le concurrent Boeing à cette occasion.

Pour les travailleurs, rien ne change. Power 8, le plan d'économies drastiques qui prévoit la suppression de 10 000

emplois (5 000 à Airbus et 5 000 dans la sous-traitance) et la vente de plusieurs sites en France et en Allemagne, entre dans sa phase d'application, en pleins congés. Et actionnaires français, allemands ou représentants de l'État français ou de l'État allemand sont tous d'accord pour nous l'imposer.

La semaine précédente, 6 000 travailleurs allemands ont manifesté contre la vente des sites de Laupheim, Nordenham et Varel. C'est bien la seule réponse que méritent tous ces gens !

Correspondant LO

Power 8 à l'œuvre

Petit à petit, la direction externalise les nombreux salariés sous-traitants travaillant à nos côtés.

Les CDD, les intérimaires, ceux en contrat de chantier, voient leur contrat non renouvelé.

Certains, en CDI, se retrouvent en agence, sans travail.

Mais déjà des employeurs ont découvert de soi-disant fautes professionnelles pour se débarrasser de ce personnel soi-disant en trop...

À part ça, Airbus ne licencie pas !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Airbus du 5 juillet)

• Entreprise de nettoyage Onet – Grenoble

Non à la répression antisyndicale !

Mardi 10 juillet, malgré la période de vacances, plusieurs dizaines de travailleurs, employés d'Onet mais aussi militants CGT de Schneider et d'autres entreprises, se sont rassemblés devant l'usine Schneider du Fontanil, dans la banlieue grenobloise. Ils marquaient leur opposition à l'attitude hypocrite de Schneider, qui laisse une entreprise sous-traitante bafouer les droits syndicaux.

En effet mercredi 4 juillet, un délégué syndical CGT de l'entreprise de nettoyage Onet s'est vu interdire par son patron l'accès à son travail dans cette usine. Depuis, il est en « mise à pied conservatoire, pour une éventuelle sanction pouvant aller jusqu'au licenciement ». Son employeur lui reproche une altercation verbale avec un chef et une salariée, qui aurait conduit un cadre de Schneider à demander son renvoi de l'usine. Les salariés aimeraient bien voir un



règlement aussi rapide quand il s'agit de chefs harceleurs !

Depuis un certain temps ce délégué, dévoué et combatif, est victime de provocations de la part de sa hiérarchie. Chez Onet, se débarrasser des militants est une pratique courante. Ces derniers mois, cette entreprise a été condamnée par la

justice pour de multiples infractions à la législation du travail et pour avoir protégé un chef raciste qui harcelait et injurait une travailleuse immigrée. La cour d'appel de Grenoble a même suivi la CGT qui a demandé la parution du jugement dans la presse. Il est scandaleux que cette entreprise, qui ne respecte ni ses salariés, ni leurs

délégués, se permette de priver de leur gagne-pain ceux qui s'opposent à ses agissements.

Heureusement, la solidarité s'est manifestée et Onet n'en a pas fini avec ceux qui résistent et font respecter leurs droits.

Correspondant LO

• CHU de Nancy

La direction reconnue coupable d'homicide involontaire

Deux ans après l'accident qui avait coûté la vie à un agent dans la blanchisserie, le tribunal d'instance de Nancy a condamné le CHU de Nancy à une amende de 50 000 euros. La société Kannegisser, qui avait conçu et réalisé la nouvelle installation de la blanchisserie, a également été condamnée quant à elle à 30 000 euros d'amende.

Ce ne sont que des amendes, tandis qu'un travailleur, lui, a perdu la vie par suite de la négligence et de l'incompétence des responsables. Mais la culpabilité de la direction du CHU a été clairement établie par le tribunal. Le personnel de la blanchisserie, qui était venu en nombre au procès, a applaudi le jugement parce qu'il dénonçait des manquements graves à la sécurité.

C'est en essayant de décoincer un sac de linge dans le convoyeur, le 25 février 2005, que le travailleur avait fait une chute de dix mètres dans un trou qui n'était pas protégé. La nouvelle blanchisserie était alors en service depuis seulement un mois, l'installation était en rodage et les pannes se succédaient. Mais qu'importe, la direction avait décidé de fermer l'ancienne blanchisserie pour assurer toute la production de linge dans la nouvelle installation. C'est cette précipitation, aggravée par le manque de personnel, car le changement de blanchisserie avait été l'occasion de supprimer des postes, qui a conduit au drame.

La direction vient de faire appel du jugement. Sans le moindre égard pour la mémoire de notre collègue et pour sa famille, elle ose encore continuer à fuir ses responsabilités. Cela déjà la juge.

Correspondant LO

• SFR (Toulouse)

Les travailleurs ne veulent pas être « cédés »

Le 23 mai, la direction de SFR a annoncé son projet de céder dès le 1^{er} août le service clientèle à Infomobile, un sous-traitant de Teleperformance. 1900 salariés sont concernés par cette cession, répartis sur trois sites : Toulouse (724 salariés), Poitiers et Lyon.

Les salariés chiffrent d'ores et déjà leur perte de rémunération à près de 40 % si la cession a lieu, avec la perte du 13^e mois, de l'intéressement et de la participation aux bénéfices ; sans parler sans doute d'une dégradation des conditions de travail, voire de futurs licenciements et de fermetures de sites. La plupart connaissent déjà les pratiques des centres d'appels comme Teleperformance ou leurs sous-traitants.

À Teleperformance, installé à Lagège (banlieue de Toulouse), le turn over est très grand. Il est difficile d'y tenir plus d'un an. Une journée de travail peut avoir un « trou » de 3 ou 4 heures et le salaire, c'est le smic. La pression de l'encadrement, le mépris envers les salariés sont tels que les travailleurs qui y sont passés traitent ces boîtes d'« esclavagistes » et n'ont aucune envie d'y retourner.

Depuis l'annonce du projet, les travailleurs sont donc mobilisés. À Toulouse, les assemblées générales dirigées par l'intersyndicat local CFTC-CFDT-CGT-UNSA-SUD sont quotidiennes et regroupent chaque fois une centaine de personnes. Chaque semaine est ponctuée par des manifestations, des actions, voire des demi-journées ou des journées de grève. Pour faire pression sur leur patron, l'action privilégiée et quotidienne des salariés est... le téléphone. Depuis le début de ce que tous appellent la « grève », le temps d'attente au téléphone pour un client peut monter jusqu'à 1 h (il est de l'ordre de 5 mn en temps normal). Beaucoup de clients manifestent d'ailleurs leur solidarité, même après un temps d'attente assez long. Ce n'est pas la vraie grève puisque les salariés sont à leur poste, mais c'est une guerre d'usure qui dure depuis maintenant deux mois.

C'est pour faire encore davantage de profits que les actionnaires de SFR veulent céder le service clientèle à un sous-traitant. En 2006 le groupe a fait 1,7 milliard de bénéfices. SFR, filiale de Vivendi à 55,8 %

et de Vodafone à 43,9 %, est le deuxième opérateur de télécommunications mobiles en France, avec plus de 17,2 millions de clients et 35,8 % du marché français de la téléphonie mobile.

La ville de Toulouse, avec d'autres collectivités locales, a par ailleurs largement accompagné, en 1998, l'installation du centre d'appels de SFR, à l'époque Cegetel, qui a bénéficié pour cela de l'équivalent de 500 000 euros de subventions.

Vendredi 6 juillet, la direction de SFR a proposé à l'intersyndicale un protocole de fin de conflit qui consiste à reporter la cession du 1^{er} août au 31 décembre prochain. L'intersyndicale a refusé, avec l'accord de tous les participants à l'assemblée tenue le lundi 9 juillet. Le protocole ne comporte en effet aucune garantie quant au maintien des emplois, ni aucune garantie sur les conditions de travail. Là aussi, Teleperformance est connu pour avoir fermé des services après les avoir rachetés.

La colère contre la direction est toujours là, et le combat continue.

Correspondant LO



• LCL Tours

La direction veut supprimer 10 % des effectifs

Vendredi 12 juillet avait lieu une réunion du Comité central d'entreprise de LCL (Le Crédit Lyonnais) dans le cadre du plan de 3500 suppressions d'emplois annoncé il y a quelques semaines.

Dans le même temps, à Tours, le directeur de l'UAC (centre de traitements administratifs) réunissait les employés par petits groupes pour les informer des conséquences de ce plan sur le centre.

Une vingtaine de postes seraient supprimés du fait du départ de l'ENIA (service de numérisation des documents) à Poitiers et du passage du courrier à la sous-traitance. En nous présentant ces mesures, le directeur de l'UAC se voulait « rassurant » et parlait de reclassements sur Tours. Mais c'est le même qui nous avait répété, lors des précédentes réunions sur le plan de suppressions d'emplois, que Tours ne serait pas touché.

Parmi les autres services il y

a l'ACR (l'agence commerciale de recouvrement regroupant 90 personnes) et le service des prêts immobiliers dans lequel travaillent plus d'une cinquantaine de personnes. Ces deux services sont complètement débordés, non seulement parce qu'aucun poste n'y est créé alors que la charge de travail augmente, mais parce qu'ils subissent les effets du plan actuel de préretraites. Aucun départ n'est remplacé. Dans le secteur administratif de l'ACR, qui comprend une quarantaine de salariés, il manque au moins cinq postes et il reste encore autant de collègues devant partir cette année en préretraite. Dans un secteur des prêts immobiliers comprenant vingt-cinq personnes, six collègues viennent de partir en moins de deux mois et c'est la période où il y a le plus de travail. La seule réponse que sait nous faire notre directeur est que l'effectif est suffisant !

Correspondant LO

• STMicroelectronics

Macro subventions

Le groupe STMicroelectronics, fabricant de produits de base pour le matériel informatique (semi-conducteurs, mémoire flash...) est connu pour avoir fermé son usine de Rennes, où travaillaient près de 600 personnes. Ce groupe, dont les profits se comptent en centaines de millions, a monté une usine à Crolles, en Isère, avec d'autres partenaires (Philips et Motorola), en touchant 543 millions d'euros de subventions.

Cette fois, c'est en Indre-et-Loire, pour le site STM de Tours, que le secrétaire d'État aux Entreprises et au Commerce extérieur, Hervé Novelli, a annoncé 14,8 millions d'euros de subventions et d'aides remboursables.

Les travailleurs de STM Rennes, qui ont été jetés à la rue ces dernières années, apprécieront la sollicitude des pouvoirs publics envers les patrons licenciers.

Le journal Lutte Ouvrière condamné

Par jugement du 8 juin 2007, le Tribunal Correctionnel de Paris, Chambre de la Presse, a condamné Michel RODINSON, directeur de publication de Lutte Ouvrière, et Jean-Jacques EDMOND dit Roger MEYNIER, journaliste, pour avoir diffamé publiquement Stéphanie CLIN, en publiant, dans le journal Lutte Ouvrière du 24 mars 2006, un article intitulé « Saint-Martin (Antilles). Après la mort accidentelle d'un gendarme : mensonges, racisme et manipulation de l'opinion », la mettant en cause.

Été 2007

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre



Depuis maintenant trois semaines, les militantes et les militants de Lutte Ouvrière parcourent le pays, s'arrêtant dans plusieurs centaines de villes pour discuter avec tous ceux qui le souhaitent. Ils proposent notre presse et nos brochures, organisent des débats, présentent nos idées, et entament le dialogue à propos de la situation politique et sociale.

Les sujets de préoccupation ne manquent pas. Par exemple, l'ouverture de la distribution d'électricité au marché suscite bien des inquiétudes. L'attitude des Kouchner, Strauss-Kahn et autres ralliés à Sarkozy est souvent critiquée par les électeurs de gauche. Mais surtout, les difficultés de la vie quotidienne, les bas salaires, les petites retraites ou les loyers trop élevés des logements préoccupent tout le monde. D'autant plus que, dans bien des villes traversées par nos camarades, les licenciements, les fermetures d'entreprises ou de services publics sont monnaie courante.

Les premières mesures du gouvernement de Sarkozy-Fillon montrent à quoi il faut s'attendre. Les cadeaux fiscaux pour les plus riches, les projets de franchise sur les actes médicaux montrent l'urgence et la nécessité de réagir. Il ne faudra pas attendre cinq ans, les prochaines élections ou un hypothétique changement de majorité pour nous défendre et mettre en avant les revendications vitales et urgentes des classes laborieuses.

C'est de cela que vous pourrez discuter tout l'été avec les militantes et les militants de Lutte Ouvrière.

Les villes étapes

Voilà la liste des villes où nos camarades seront présents pour la période du jeudi 19 juillet au samedi 4 août. Les emplacements précis seront affichés dans les villes en question.

Ain et Jura

Jeudi 19 juillet : Saint-Claude (Jura)
Vendredi 20 juillet : Yonnax (Ain)
Samedi 21 juillet : Bourg-en-Bresse (Ain)

Franche-Comté

Jeudi 19 juillet : Morteau et Maïche (Doubs)
Vendredi 20 juillet : Pontarlier (Doubs)
Samedi 21 juillet : Pontarlier (Doubs)

Champagne-Ardenne

Jeudi 19 juillet : Vitry-le-François (Marne)
Vendredi 20 juillet : Chaumont (Haute-Marne)
Samedi 21 juillet : Saint-Dizier (Haute-Marne)

Orne, Sarthe et Eure-et-Loir

(dans chaque ville : permanence de 16 h à 19 h, réunion-débat à 18 h)

Jeudi 19 juillet : Dreux (Eure-et-Loir) – Centre Saint-Jean, rue Saint-Jean Mamers (Sarthe) – salle du Cloître
Vendredi 20 juillet : Connéré (Sarthe) – salle des Associations, rue de Paris Champagné (Sarthe) – salle de réunion dans le bourg
Samedi 21 juillet : Chartres (Eure-et-Loir) – Aux Abbayes de Saint-Brice, 1, rue Saint-Martin-au-Val
Lundi 23 juillet : Fresnay-sur Sarthe (Sarthe) - Salle du Chanvre-et-du-Lin
Mardi 24 juillet : Alençon (Orne) - Salle Louise-Hervieu, 2, avenue du Gal-Leclerc
Mercredi 25 juillet : Argentan (Orne) - Salle du Mille-Club, rue Jean-Wolff
Jeudi 26 juillet : Flers-sur-Orne (Orne) - Centre social du Pont-Féron
Vendredi 27 juillet : La Ferté-Bernard (Sarthe) - Salle du Closeau, 17, rue Hoche

Samedi 28 juillet : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) - Centre socio-culturel, 74, rue Gouverneur

Puy-de-Dôme, Allier et Nièvre

Jeudi 19 juillet : Imphy et Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre)
Vendredi 20 juillet : Decize (Nièvre) - Salle des Fêtes à 18 h 30
Samedi 21 juillet : Dompierre-sur-Besbre (Allier), La Charité et La Machine (Nièvre)
Lundi 23 juillet : Les Ancizes (Puy-de-Dôme)
Mardi 24 juillet : Varennes-sur-Allier (Allier) et Aigueperse (Puy-de-Dôme)
Mercredi 25 juillet : Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme) Saint-Yorre (Allier), Montmarault (Allier) et Vichy (Allier) – Bourse du travail à 18 h 30
Jeudi 26 juillet : Lapalisse (Allier) et Thiers (Puy-de-Dôme) – Médiathèque, à 18 h 30
Vendredi 27 juillet : Saint-Germain-des-Fossés et Commentry (Allier) – Salle Lafanechère à 18 h 30
Samedi 28 juillet : Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme), Cusset et Gannat (Allier)

Ille-et-Vilaine, Manche et Mayenne

Jeudi 19 juillet : Coutances et Saint-Lô (Manche)
Vendredi 20 juillet : Valognes (Manche)
Samedi 21 juillet : Saint-Lô, Granville et Avranches (Manche)
Lundi 23 juillet : Mayenne (Mayenne)
Mardi 24 juillet : Laval (Mayenne)
Mercredi 25 juillet : Fougères (Ille-et-Vilaine)
Jeudi 26 juillet : Château-Gontier (Mayenne)
Vendredi 27 juillet : Vitré (Ille-et-Vilaine)
Samedi 28 juillet : Laval, Mayenne (Mayenne) et Fougères (Ille-et-Vilaine)

Somme

Jeudi 19 juillet : Hesdin (Pas-de-Calais)
Vendredi 20 juillet : Friville-Escarbotin (Somme)
Samedi 21 juillet : Abbeville (Somme)
Lundi 23 juillet : Flixecourt (Somme)

Mardi 24 juillet : Doullens et Albert (Somme)
Mercredi 25 juillet : Abbeville, cité du Soleil-Levant (Somme)
Jeudi 26 juillet : Montdidier (Somme)
Vendredi 27 juillet : Corbie et Longueau (Somme)
Samedi 28 juillet : Amiens – Faubourg de Hem (Somme)

Bouches-du-Rhône

Lundi 16 juillet : Salon-de-Provence
Mardi 17 juillet : Vitrolles
Mercredi 18 juillet : Miramas
Jeudi 19 juillet : Istres
Vendredi 20 juillet : Martigues
Samedi 21 juillet : Gardanne
Lundi 23 juillet : Arles
Mardi 24 juillet : Saint-Chamas
Mercredi 25 juillet : Aix-en-Provence
Jeudi 26 juillet : Aubagne
Vendredi 27 juillet : Châteauneuf-lès-Martigues
Samedi 28 juillet : Rognac

Aisne, Nord et Somme

Lundi 23 juillet : Hirson (Aisne)
Mardi 24 juillet : Aulnoye-Aymeries (Nord)
Mercredi 25 juillet : Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)
Jeudi 26 juillet : Origny-Sainte-Benoite (Aisne)
Vendredi 27 juillet : Bohain-en-Vermandois (Aisne)
Samedi 28 juillet : Guise et Vervins (Aisne)
Lundi 30 juillet : Caudry (Nord)
Mercredi 31 juillet : Masnières (Nord) et Eppeville (Somme)
mercredi 1er août : Cambrai (Nord)
Jeudi 2 août : Tergnier (Aisne)
Vendredi 3 août : Roye (Somme) et Chauny (Aisne)
Samedi 4 août : Péronne (Somme)

Alsace

Lundi 23 juillet : Guebwiller (Haut-Rhin)
Mardi 24 juillet : Colmar (Haut-Rhin)
Jeudi 26 juillet : Mulhouse (Haut-Rhin)
Vendredi 27 juillet : Kingersheim (Haut-Rhin)

Samedi 28 juillet : Huningue (Haut-Rhin)
Mardi 31 juillet : Sélestat (Bas-Rhin)
Mercredi 1er août : Mutzig (Bas-Rhin)
Jeudi 2 août : Saverne (Bas-Rhin)
Vendredi 3 août : Haguenau (Bas-Rhin)
Samedi 4 août : Mertzwiller (Bas-Rhin)

Saône-et-Loire, Jura et Côte-d'Or

Lundi 30 juillet : Louhans (Saône-et-Loire)
Mardi 31 juillet : Tournus (Saône-et-Loire)
Mercredi 1er août : Mâcon (Saône-et-Loire)
Jeudi 2 août : Lons-le-Saunier (Jura)
Vendredi 3 août : Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
Samedi 4 août : Chagny (Saône-et-Loire)

Vallée du Rhône - Loire

Lundi 30 juillet : Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence (Drôme)
Mardi 31 juillet : Givors (Rhône)
Mercredi 1er août : La Voulte-sur-Rhône (Ardèche)
Jeudi 2 août : Péage-de-Roussillon (Isère)
Vendredi 3 août : Romans-sur-Isère (Drôme)
Samedi 4 août : Annonay (Ardèche)

Pas-de-Calais

Lundi 30 juillet : Lens
Mardi 31 juillet : Nœux-les-Mines
Mercredi 1er août : Bruay-la-Buissière
Jeudi 2 août : Avion
Vendredi 3 août : Hénin-Beaumont
Samedi 4 août : Lillers

Nord

Lundi 30 juillet : Gravelines
Mardi 31 juillet : Hazebrouck
Mercredi 1er août : Bourbourg
Jeudi 2 août : Bailleul
Vendredi 3 août : Grande-Synthe
Samedi 4 août : Coudekerque-Branche